

Quintin → 27 Rue Hugon → "Non au P.L.U."
Sandrine 77840 Crouy-sur-Ourcq

NON A CE P.L.U par Michel FOUCHAULT

Sq
27.11.17

Lettre ouverte à Madame Goossens maire de Crouy sur Ourcq, son conseil municipal et aux Crouyciens.

En préambule : Je ne méconnaiss pas les difficultés de tous ordres ni les enjeux engendrés par l'élaboration d'un document d'urbanisme aussi essentiel qu'un P.L.U pour les avoir affrontés au cours des mandats précédents. Je sais la pression exercée par les Administrations et les documents supra-communales adoptés par la Région (SDRIF) et les communautés de communes locales (SCOT).

Et : soucieux de ne pas entraver votre légitimité d'Élu(e) me succédant (que j'avais appelé de mes vœux), j'ai veillé à ne pas exprimer publiquement mes avis personnels au cours des travaux d'élaboration du projet de P.L.U que l'équipe municipale précédente avait débuté. C'est donc pour cela, mais aussi pour l'estime personnelle que je sais réciproque, que je ne me suis pas mis en pointe d'une opposition à ce que je crois être **une erreur manifeste d'interprétation de ce que veut une majorité de Crouyciens pour l'avenir de leur lieu de vie ici à Crouy-sur-Ourcq.**

Madame Le Maire, nous avons eu l'occasion d'évoquer ensemble ce qui me semble ne pas convenir dans ce projet de P.L.U, mais votre conseil l'a validé majoritairement ainsi.

1- UNE POPULATION MAL INFORMÉE

Avec l'aide du bureau d'étude GEOGRAM vous avez présenté un projet de P.L.U à la population il y a un an environ lors d'une réunion publique. **Le projet présenté n'est pas conforme à celui validé par le conseil municipal notamment sur les zones à urbaniser à proximité du donjon et de la gare et entre l'avenue de Fussy et l'avenue de Coulombs (zones 1AU).**

Même si ces deux zones avaient été identifiées comme potentiellement constructibles dans les travaux préliminaires menés lors du mandat précédent, cela ne justifie pas «l'entêtement» à ne pas chercher d'alternatives possibles à une surdensité sur ces deux zones. Aucune autre proposition n'a été étudiée.

Pourquoi ? Soit le bureau d'étude a agi par facilité en orientant le conseil municipal sur une proposition fermée, soit Le Maire et les conseillers municipaux ayant voté ce P.L.U ont délibérément refusé des alternatives que je crois possible et en tous cas nécessaire d'être étudiées et présentées à la population.

En conclusion sur ce premier point, certes le Conseil Municipal est souverain, a travaillé avec les administrations, organismes associés, bureau d'études et autres conseils d'architectes dont je ne mets pas en cause les compétences propres à chacun, mais à l'occasion de cette enquête publique **les Crouyciens découvrent une orientation de l'urbanisation futures sur les zones 1AU en rupture complète avec celle existante sur l'ensemble de la commune.**

Ne pas avoir organisé une seconde réunion ouverte au public laisse à penser qu'il y a eu la volonté de ne pas affoler une partie de vos administrés par l'annonce en détails des aménagements rendus possibles par ce P.L.U.

2- UNE DENSIFICATION INACCEPTABLE sur les zones 1AU.

Pourquoi vouloir «plaquer» un modèle d'urbanisation urbain à la campagne ?

La lecture attentive des documents réglementant et donnant les perspectives d'aménagement des zones à urbaniser montrent à l'évidence que **c'est un aménagement urbain dense qui est retenu, beaucoup trop dense pour ne pas affecter l'harmonie rurale de la commune et engendrer des conséquences sociales, environnementales et économiques pour la commune.**